

ARRÊTÉ DU 11 MARS 2024
portant nomination à la Commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire.

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article D.611-15,

Vu le décret n° 2016-614 du 17 mai 2016 relatif à la commission « développement agricole et rural »,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant nomination à la Commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire,

Vu le courrier en date du 17 janvier 2024 de la fédération Terre de Liens en tant que coordinateur de la cellule d'animation de l'InterONVAR,

Article 1er

Sont nommés membres de la commission technique spécialisée « Développement Agricole et Rural » du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire, au titre des représentants des organisations nationales à vocation agricole et rurale habilitées en application de l'article 3 du décret n°90-187 du 28 février 1990 modifié et sur proposition des organisations intéressées :

Mme Catherine RIGONDAUD, *Terres de Liens* ; en remplacement de Mme Christelle BONNEFOY, *GAEC & SOCIÉTÉS*

M. Dominique MORAND, *Terres de Liens* ; suppléant ; en remplacement de M. Jacques BRU, *GAEC & SOCIÉTÉS*

En application du III de l'article D. 611-15 susmentionné, leurs mandats prendront fin à la date fixée par l'arrêté du 25 juillet 2022 susvisé.

Article 2

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 11 Mars 2024

Le Ministre de l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire
Pour le ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'enseignement
et de la recherche



Benoît BONAIME